

MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS

MAISON DU SALEVE
775, route de Mikerne
74160 PRESILLY
mail : msr74.msr@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout randonneur doit :

- détenir une licence IRA ou FRA (Fédération Française de Randonnée) en cours de validité.

- être à jour de sa cotisation auprès de l'association : MONTAILLOUX SALEVE RANDOS.

- avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la randonnée pédestre pour l'année en cours pour les plus de 70 ans et tous les 3 ans pour les autres.

PROGRAMMATION DES RANDONNEES :

Le programme trimestriel des randonnées est disponible sur le site :

 montailoux-saleve-randos.fr

Il est également adressé à chaque adhérent en début de trimestre, par mail (par courrier de façon exceptionnelle).

MODALITES D'INSCRIPTION AUX RANDONNEES :

Les inscriptions s'effectuent directement auprès de l'animateur de la randonnée :

- jusqu'au lundi soir 18 h, pour la sortie du mardi
- jusqu'au vendredi soir 18 h, pour la sortie du dimanche.

Ces horaires doivent être impérativement respectés afin de faciliter l'organisation de la rando par l'animateur. En cas d'empêchement de "dernière minute" d'un participant, celui-ci devra prévenir impérativement par téléphone le responsable de la sortie le plus tôt possible afin de ne pas faire attendre le groupe.

L'animateur confirme sa sortie par mail aux inscrits en précisant le lieu et l'heure du rendez-vous.

En cas de changement d'animateur ou de plan B, une communication sera faite à l'ensemble du groupe.

L'effectif maximum du groupe est fixé à **20 participants** plus l'accompagnateur

(Si le nombre de participants dépasse 20, le Président et l'animateur de la randonnée aviseront.)

A noter que, suivant les circonstances atmosphériques, de sécurité ou d'indisponibilité fortuite de l'animateur, l'association se réserve le droit d'annuler la sortie et ce, jusqu'au matin (par téléphone).

L'animateur peut également refuser une inscription si la randonnée prévue ne correspond pas au niveau du randonneur.

L'animateur organise le co-voiturage, calcule et impose les frais. Il ne paie pas sa sortie. Il informe le Président de toute difficulté liée à l'organisation ou la gestion du groupe

DEPLACEMENTS :

Pour toutes les randonnées, l'Association a voté en Assemblée Générale la mise en place des frais de co-voiturage ainsi que la prise en charge par les participants de ceux dûs par l'animateur.

Les participants devront s'acquitter à chaque sortie des frais inhérents, c'est-à-dire : barème kilométrique + frais autoroute, selon le tarif en vigueur.

Ci-après, mode de calcul : exemple :

15 participants - 4 voitures

100 kms aller-retour x 0.25 € = 25 € x 4 voitures = 100 €

100 € : 15 participants = 6.66 € arrondi à 6.70 €

soit, 25 €/voiture

+ frais d'autoroute à calculer de la même manière.

ORGANISATION DES RANDONNEES :

❖ niveau de difficulté des randonnées :

▪ **Un petit rappel.....!** Nous vous rendons attentifs sur le fait que chacun doit se responsabiliser quant à ses possibilités physiques et en tenir compte lors du choix des randonnées.

❖ Equipement :

- A minima : chaussures de randonnée moyenne montagne
- Sac à dos bien réglé
- Vêtements chauds et cape de pluie
- Vêtements fluorescents (en période de chasse)
- Bâtons recommandés pour aider à la marche à la montée et amortir dans les descentes (veillons à ce qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres !)
- une trousse à pharmacie personnelle
- Pour les personnes en cours de traitement : emporter la copie de la prescription médicale et/ou "contre-indication".

❖ Pique nique :

- Pour la plupart des sorties emporter son pique-nique
- Prévoir suffisamment de boisson
- Pensons à ne pas partir en randonnée le ventre vide !!!!

❖ Ne pas oublier :

- Licence ou carte-rando
- Fiche médicale, à mettre en évidence dans votre sac
- Carte vitale et carte mutuelle

❖ Sécurité :

Nous vous rappelons que le but de l'association MONTAILLOUX SALEVE RANDOS est :

- de randonner en toute sécurité, sans esprit de compétition.
- de partager le plaisir de marcher ensemble
- d'être les ambassadeurs des randonnées écologiques.

Pour cela, dans un souci de sécurité et de confort pour chacun (et pour tous !) l'accompagnateur peut annuler ou modifier l'itinéraire, exclure des participants qui ne seraient pas en tenue adéquate à la pratique de la randonnée ou qui auraient un comportement ne correspondant pas à l'éthique de l'association.

